

Buxières-sous-les-Côtes

Sécurité autour du brame du cerf

Une nouvelle fois le dynamisme associatif de la commune a fait ses preuves. Pierre Laumont, président de l'association de Chasse Communale Agrée (ACCA) et Jean-Marie Lefranc, membre de l'association ont invité les habitants des trois villages à découvrir le brame du cerf. Durant la première partie de la soirée, la vingtaine de participants ont découvert le mode de vie du cervidé et la période des amours, durant laquelle l'animal constitue son harem de biches et brame dans les lisières des bois pour défendre sa horde de tout intrus potentiel.

Lors de sa présentation, Jean-Marie Lefranc a insisté sur les consignes de sécurité à respecter à toute personne désireuse d'apercevoir et d'entendre les animaux. En effet, en cette période des amours, le cerf est à l'affût

du moindre bruit ou de toute source de lumière anormale, comme un flash d'appareil photo ou de phares de voiture. En cas de doute prononcé ou de surprise, il peut charger en direction de l'intrus et utiliser ses bois pour le faire fuir. Les dégâts peuvent alors être importants, voir vitaux. A la tombée de la nuit le groupe s'est engagé, en silence, dans des chemins non loin de la commune, mais avec une distance de sécurité suffisante pour ne prendre aucun risque. Chacun a pu observer à la jumelle et la longue-vue, les cervidés en lisières de bois et apprécier le brame des mâles. De retour en salle communale, la soirée s'est terminée par un échange intéressant autour d'un verre de jus de fruits et de vin locaux offert par la commune, les personnes présentes se montrant très curieuses



■ Le président de l'ACCA de Buxières, Henri Laumont (à droite) et Jean-Marie Lefranc ont expliqué la vie du cerf aux habitants de la commune.

de la vie des cerfs, de la forêt et de ses animaux, mais aussi du rôle des chasseurs pour réguler cette faune locale, suivant un plan de chasse réglementé.

Cette belle soirée a permis à chacun, émerveillé, de découvrir la vie animale sauvage, à leur porte. Il est rappelé que la circulation est

interdite jusqu'au 12 octobre, de 18 h à 7 h sur les chemins de Savonnières à Buxières, de Brandevaux, des Allemands, de Massonvaux.